



## BTSA GdEA : Génie des Equipements Agricoles



### Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

### Conditions d'entrée en formation :

#### Conditions d'accès et d'admission :

#### La formation est accessible aux titulaires d'un :

- ✓ Etre titulaire d'un baccalauréat scientifique ou technologique (STI, STC « physique de laboratoire et procédés industriels, STAE...).
- ✓ Etre titulaire de certaines sections de baccalauréat professionnel.
- ✓ Etre titulaire de tout autre baccalauréat de l'éducation nationale.
- ✓ Avoir signé un contrat d'apprentissage de 2 ans (constructeurs, entreprises de commerce international, distributeurs, exploitations agricoles et forestières, coopérative d'utilisation de matériel agricole, entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers).
- ✓ Participer, si nécessaire, à un entretien de motivation auprès de la direction.

### Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup.

### Objectifs de la formation :

Le BTSA GdEA permet l'acquisition de compétences scientifiques et technologiques afin de pouvoir occuper des emplois dans les domaines de la conception, de la construction, de la distribution des équipements agricoles.

### Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an, soit 700 heures.
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

### Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

### Le diplôme du BTS GdEA est délivré à l'issue :

Le diplôme est attribué en fonction des notes obtenues :

- ✓ Lors des Contrôles en Cours de Formation (50%)
- ✓ Aux épreuves finales : expression et culture socio-économique, sciences et techniques, rapport de stage, langue vivante (50%).

### Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

#### Référente handicap :

**C. Loiseaux**

celine.loiseaux@educagri.fr

#### Référente coopération

**Internationale : A.Faivre**

amandine.faire@educagri.fr

#### Référent pédagogique :

**V. Bret Directrice du CFAA**

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole  
de Haute-Saône

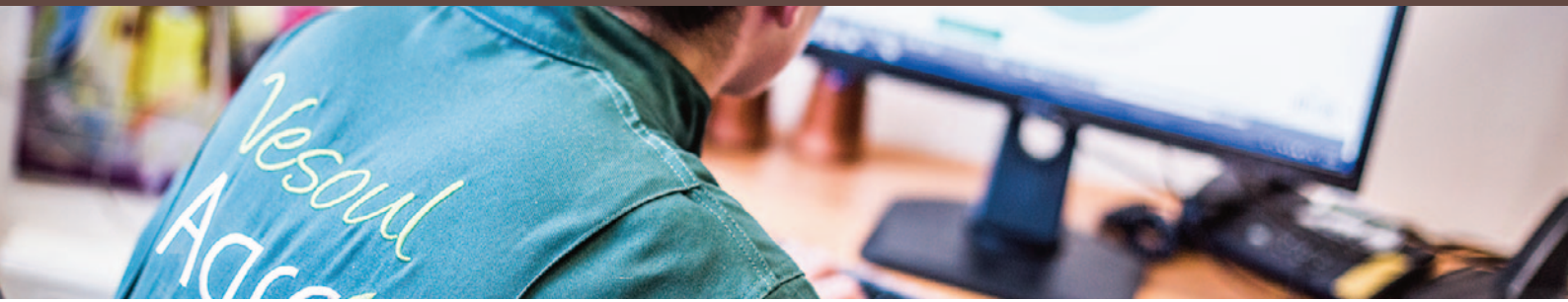
16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00  
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

### Programme de formation : BTS GdEA

<b>C1</b>	S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	<b>250h00</b>
<b>C2</b>	Communiquer dans une langue étrangère	<b>100h00</b>
<b>C3</b>	Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	<b>80h00</b>
<b>C4</b>	Mettre en œuvre un modèle informatique et une solution informatique adaptés au traitement des données	<b>130h00</b>
<b>C5</b>	Contribuer à la conception et à l'adaptation des matériels	<b>80h00</b>
<b>C6</b>	Formuler un conseil de nature agronomique et zootechnique en lien avec une problématique d'équipements	<b>100h00</b>
<b>C7</b>	Technologie industrielle	<b>80h00</b>
<b>C8</b>	Méthodologie professionnelle en économie-gestion	<b>70h00</b>
<b>C9</b>	Participer aux activités commerciales de l'entreprise	40
<b>C10</b>	Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle	<b>310h00</b>
<b>MIL : électronique embarquée et soudure</b>		<b>70h00</b>
<b>Reprise du vécu en entreprise</b>		<b>40h00</b>
<b>Rapport</b>		<b>20h00</b>
<b>Accompagnement au projet personnel et professionnel</b>		<b>30h00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1400h00</b>



## BTSA GdEA : Génie des Equipements Agricoles



### Poursuites d'études & Métiers préparés :

#### Poursuite d'études :

Le diplôme permet d'envisager une poursuite d'études en Licence commerce Lancement de Nouveaux Produits en Agroéquipements ou en Licence Maintenance des Systemes Pluritechniques : une licence professionnelle technique avec 2 parcours possibles :

- ✓ GTEA - Gestion Technique et Economique des Agroéquipements.
- ✓ ARE - Automatismes et Robotisation en Elevage.

### Métier préparé :

Le titulaire du BTS GdEA vise à :

- ✓ Contribuer à la conception et à l'adaptation de matériels.
- ✓ Formuler des conseils en lien avec les équipements.
- ✓ Assurer la pérennité des matériels en participant à des choix stratégiques d'investissement et à la gestion technicoéconomique de parcs.
- ✓ De participer aux activités commerciales de l'entreprise.

### Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2023	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BTS GdEA	33	88%	6%	77%

### Rémunération et financement :

<https://www.education.gouv.fr/insrjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Formation par apprentissage

**agefiph**  
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

**Référente handicap :**

**C. Loiseaux**

celine.loiseaux@educagri.fr

**Référente coopération**

**Internationale : A.Faivre**

amandine.faivre@educagri.fr

**Référent pédagogique :**

**V. Bret Directrice du CFAA**

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00  
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Rémunération* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 <sup>er</sup> janvier 2024						
Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	27% SMIC	<b>477,07€</b>	43% à 50% SMIC (1)	<b>759,77€ à 883,46€</b>	53% SMIC	<b>936,47€</b>
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	39% SMIC	<b>689,10€</b>	51% à 57% SMIC (2)	<b>901,13€ à 1007,14€</b>	61% SMIC	<b>1 077,82€</b>
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	55% SMIC	<b>971,80€</b>	67% SMIC	<b>1 183,83€</b>	78% SMIC	<b>1 378,20€</b>
Salaire d'un apprenti en 2024	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			<b>1 766,92 €</b>		

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

Aides aux employeurs	
Aide à l'embauche <b>CAP – BAC PRO – CS</b>	<b>Une aide de 6000 euros est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage</b>
Aide exceptionnelle <b>BTS – LICENCE (jusqu'au 31/12/2024)</b>	